LAURENT VALLET

LE PARCOURS D'UN "OVNI DE LA FINANCE"

Formé à la Direction du Trésor, Laurent Vallet assure la direction générale de l'IFCIC depuis 2002.

Atypique, Laurent Vallet l'est à coup sûr. Rien, dans son apparence ne permet de deviner sa fonction de directeur général de l'IFCIC, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles. Veste en velours, baskets *streetwear*, il ressemble davantage à un producteur qu'à un banquier.

Pourtant, le début de son parcours est on ne peut plus conventionnel. Il le décrit lui-même comme celui d'un "*premier de la classe, au chemin tout tracé. Jusqu'à la fin de mes études, ma seule « révolte » a été la décision de ne pas poursuivre la classe préparatoire scientifique au terme d'une année, pour me réorienter vers une classe préparatoire HEC*". Curieux, doué, désireux de réussir, il enchaîne les diplômes les plus prestigieux : HEC en 1991, Sciences Po en 1992, et enfin l'ENA, qu'il quitte en 1995.

À la sortie de l'ENA, la Direction du Trésor s'impose comme une évidence. "*Tout d'abord, j'avais eu l'occasion de faire un stage dans ce qui s'appelait encore à l'époque le « bureau A1 », devenu depuis l'Agence de la Dette. Ensuite, je recherchais des sujets à la fois complexes et intéressants. Avec ma spécialisation en finance, je ne pouvais pas postuler ailleurs qu'à la Direction du Trésor*".

En quatre ans, Laurent Vallet gèrera entre autres les dossiers de syndication bancaire pour des opérations d'ouverture de capital comme Air France ou France Telecom.

LES ANNÉES OÙ TOUT CHANGE

1999 est l'année des choix du cœur. On lui propose un poste d'administrateur adjoint pour la France au conseil du FMI. Il décline cette offre prestigieuse, pour rejoindre, à l'étonnement de ses collègues du Trésor et grâce à la confiance de Marc Tessier, la direction financière du groupe France Télévisions. "*Ce poste a été pour moi celui de la transition, un premier pied posé dans le secteur culturel*", obtenu au terme d'une année passée à convaincre les professionnels de l'audiovisuel qu'il n'est pas "*un énarque défroqué de plus*".

2002 marque l'aboutissement de cinq années de travail. La direction générale de l'IFCIC est vacante. "*C'était un poste assez idéal pour moi. J'ai alors présenté ma candidature aux actionnaires de l'établissement, en faisant valoir mes différentes compétences. Tout le monde a eu l'air de trouver que c'était une bonne idée...*"

À ce moment de l'entretien, le ton s'anime. Laurent Vallet s'exprime sur la conception qu'il a de sa fonction. "*Je me sens investi d'une mission d'une exigence toute particulière, en raison du statut de l'IFCIC. L'IFCIC est en effet une SA (société anonyme) de droit privé, dotée d'un statut d'établissement de crédit, mais qui assure une mission de service public, en facilitant l'accès au financement bancaire d'entreprises culturelles. Cela impose d'autant plus de rigueur, car il faut prouver que cet argent est bien utilisé*". "*Vis-à-vis des banques, nous sommes en quelque sorte garants des bonnes pratiques financières du secteur, avec un devoir de conseil vis-à-vis d'elles*". Une approche

QU'EST-CE QUE L'IFCIC ?

■ Établissement financier spécialisé créé en 1983 sous l'impulsion du ministère de la Culture, dont le capital est réparti entre l'Etat, le groupe Oséo, la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part, une vingtaine de banques et établissements de crédit privés d'autre part, l'IFCIC dispose de 10 millions d'euros de fonds propres, et de deux fonds de garantie d'un montant total de 50 millions d'euros, qui lui permettent de gérer un encours de garantie de près de 200 millions d'euros (chiffres au 31 décembre 2004). Les garanties proposées par l'IFCIC s'adressent aux banques, et s'élèvent en moyenne à 55 % des capitaux prêtés.

> “Le système de garanties fourni par l’IFCIC permet de protéger les producteurs et distributeurs indépendants.”

de type client qu’il a eu à cœur de construire à son arrivée à l’IFCIC. *“J’ai rencontré tous nos interlocuteurs, et je leur ai demandé quelles étaient leurs attentes. Cela s’est traduit par une professionnalisation accrue de nos pratiques, ainsi que la rénovation des conventions avec l’Etat, et des conditions générales d’attribution de garanties”*.

LA CRÉATION AVANT TOUT

Pour ce qui est des entreprises du secteur culturel, qui ne sont pas les clientes directes de l’IFCIC (ce sont en effet les banques qui sollicitent sa garantie), Laurent Vallet considère que le service fourni par l’établissement permet *“de protéger les producteurs et distributeurs indépendants. La particularité des acteurs de ce secteur, c’est qu’ils ont très souvent un projet, qui a une valeur intrinsèque, mais pas de capitaux pour le financer. Un accès sans intermédiaire aux sources du financement, même s’il signifie pour eux une gestion parfois contraignante de leur projet, leur assure par ailleurs une liberté totale de décision quant au contenu créatif”*.

Laurent Vallet reste discret quant aux choix personnels qui ont pu guider ses orientations de carrière. Tout juste consent-il à parler de sa collection de photographies contemporaines, de son goût pour Stephen Shore et William Wegman.

Quel sera le prochain terrain d’action de cet “OVNI de la finance”, ainsi que le décrit un de ses anciens collègues du Trésor ? Il souhaite, dit-il, créer sa propre entreprise, dans le domaine culturel bien sûr. Son credo ? *“Avec beaucoup d’efforts, un peu de méthode, et surtout une grande envie de faire partager ses goûts, il n’y a pas de raisons pour que cela ne marche pas”*. ■

DEMAIN, L’EUROPE ?

■ La France est le seul pays d’Europe à bénéficier d’une structure bancaire dédiée au financement du cinéma et de l’audiovisuel. Dans les mois qui viennent, l’IFCIC va proposer son système de garanties aux producteurs européens.

Les pouvoirs publics ont d’ores et déjà donné leur accord pour une utilisation à cette fin des fonds de garantie existants, à titre d’amorçage. Si cette mesure rencontre le succès escompté, l’IFCIC souhaiterait obtenir un relais de financement de la part de l’Union européenne.

Des négociations sont en cours avec Bruxelles afin que cette disposition soit intégrée dans le nouveau plan Media (programme européen dédié à l’audiovisuel) qui doit débuter en 2007.

REPÈRES

1993
■ **Médecins du Monde**
Chargé de mission auprès du président, il coordonne les actions “Toxicomanie et sida”.

1995
■ **Direction du Trésor**
Secrétaire adjoint du Club de Paris, puis adjoint du chef du bureau du marché financier.

1999
■ **France Télévisions**
Adjoint au directeur financier “groupe”.

2001
■ **Cabinet du ministre de l’Économie, des Finances et de l’Industrie et de la secrétaire d’État au Budget**
Conseiller technique pour la culture, la communication, l’audiovisuel et les entreprises de presse.

2002
■ **IFCIC**
Directeur général.

Annick Masounave